



Atteinte a ma vie privee de la part de la mere de.ma fille

Par **evanhayden**, le **07/10/2015** à **02:02**

Bonjour,

J ai un gros soucis avec la mère de ma fille.

J ai une petite amie. Nous ne vivons pas ensemble. Elle touche le rsa car elle n a pas de revenus et élève ses deux enfants.

La mère de ma fille travaille à pôle emploi dans une autre région vraiment très éloigné. Elle se sert de son poste pour espionner ce que touche mon amie et nous menace de la dénoncer pour fraude. Alors qu' il n y en a pas.

Que puis je faire ? J ai dans l'idée d écrire à son responsable. Pour l informer de ses faits en lui précisant qu' il est responsable de ses employés. De faire suivre le courrier au pdg de pôle emploi et au procureur.

Suis je dans la bonne direction ?

Merci à vous pour votre dévouement

Par **moisse**, le **07/10/2015** à **08:40**

Bonjour,

Voir code pénal art.226-10.

Il s'applique aussi bien à votre ex-concubine qu'à vous même.

En matière pénale chacun n'est responsable que de ses actes et non son chef pas plus que son voisin.

Mais votre propos n'est pas conforme à ceux exposés dans une autre de vos conversations, relatives à un crédit automobile.

Par **evanhayden**, le **07/10/2015** à **08:54**

Merci de votre réponse rapide je serai comment tourné ma lettre.
Pouvez vous n éclairé sur la conformité de mes propos d ne un autre sujet.
Bien cordialement et bravo pour votre dévouement

Par **moisse**, le **07/10/2015** à **09:09**

Dans votre autre sujet, vous endossez le rôle de votre compagne actuelle en la présentant comme la mère de vos enfants, exposez une commune avec perception du RSA.

Par **evanhayden**, le **07/10/2015** à **09:13**

Oui ç est la situation actuelle de ma soeur. Comme elle est un peu perdue avec Internet et toutes ses formalités j ai pris parti de prendre le terme " je " car entre les "je" "moi" "eux" je pense que le sujet aurai été un peu compliqué et moins explicite.
Cordialement